

Préparation du SDAGE 2016-2021

Les enjeux de la lutte contre les substances toxiques

Groupe de travail du 7 mai 2014

Le renforcement de la connaissance, au travers notamment du dispositif réglementaire RSDE, est un point d'ancrage important du SDAGE 2010-2015. La mise en marche vers la réduction effective des émissions dépendait en effet pour beaucoup de cette connaissance. L'état des lieux 2013 a permis de progresser dans la caractérisation du risque substances et pesticides sur la base de méthodes d'analyse des pressions plus abouties qu'au premier cycle DCE, en s'appuyant sur les données RSDE et les données du programme de surveillance.

Le secrétariat technique a engagé un travail pour préciser les besoins de réduction des émissions en réponse au risque de non atteinte de l'objectif de bon état chimique des masses d'eau.

Néanmoins, beaucoup d'incertitudes demeurent sur le plan des connaissances et sur notre capacité collective à faire face aux enjeux écologiques et de santé publique. Il reste à tout le moins difficile de mettre en adéquation l'ambition de réduction des émissions avec la vulnérabilité des milieux aquatiques et les risques d'exposition des populations.

Accélérer les actions de réduction des émissions sur des secteurs prioritaires

Il est indéniable que certains secteurs restent fortement dégradés par des rejets industriels de substances, hors pesticides, et que les gains écologiques et de santé publique attendus de la réduction des émissions sont importants. Les bilans de contamination et la caractérisation des effets environnementaux induits confortent ce constat.

Les objectifs de réduction des rejets de substances par les ICPE sont en cours de définition dans le cadre de révision des autorisations suite aux inventaires réalisés dans le cadre de RSDE. L'action réglementaire engagée à ce titre est nécessaire mais sans doute non suffisante sur certains secteurs prioritaires identifiables par le SDAGE pour que la réduction des flux soit efficace en termes de restauration des milieux et de réponse aux enjeux sanitaires.

Quels leviers peuvent être proposés par le SDAGE pour engager une action de réduction des principaux rejets industriels, en réponse aux risques identifiés pour l'environnement ou la qualité des ressources (eau potable, poisson, fruits de mer) ?

Avancer d'un cran dans la maîtrise et la réduction des pollutions historiques

Le plan PCB sur le Rhône a permis de mieux appréhender les enjeux associés aux pollutions accumulées héritées du passé. Le cas des sédiments contaminés est du même ordre que les nappes contaminées durablement, les exhaures de mines ou bien les sols pollués : l'enjeu est d'une part de tendre vers une amélioration globale de la situation (objectif de la directive cadre sur l'eau, réaffirmée dans les deux directives filles portant sur les substances : EC, 2000, 2008, 2013), d'autre

part de permettre une exploitation sécurisée des ressources naturelles en eau potable ou poissons et fruits de mer.

Si l'activité à l'origine de la pollution est dans certains cas arrêtée, le SDAGE garde la possibilité d'afficher un degré d'effort dans la maîtrise des émissions résiduelles.

Quelles préconisations peuvent être proposées par le SDAGE pour :

- *la recherche de sources encore ignorées entretenant la dégradation induite par cette pollution ?*
- *l'encadrement des opérations de gestion ou travaux pouvant remobiliser cette pollution accumulée ?*
- *le confinement ou le traitement des sites les plus impactants ?*
- *la surveillance active accompagnée de seuils d'alerte influençant des dispositions particulières ?*

Ce chantier, s'il doit être géré au cas par cas, reste nécessairement basé sur un travail d'inventaire de ces sites considérés comme pollués durablement : à partager avec les acteurs ? exprimé sous forme de carte dans le SDAGE ?

Caractériser et réduire la pollution diffuse urbaine par les substances

La connaissance permettant de caractériser les sources de substances liées au tissu urbain a fortement évolué depuis les SDAGE de 1996 et 2009. Jusqu'à présent l'effort a porté sur les activités industrielles raccordées aux réseaux de collecte d'eau usées. Des mesures ont également été conduites pour limiter les déchets liés aux activités artisanales ou de PME-PMI.

Si la station d'épuration urbaine reste bien un vecteur de la pollution émise en amont et non une source, il apparaît désormais incontournable de considérer plus largement l'ensemble des sources émises en amont et collectées par les réseaux urbains, qu'ils soient d'eau usée ou pluviaux.

Cela passe par la promotion des opérations collectives, partagées entre les acteurs (collectivités, branches industrielles...), pour renforcer le diagnostic des sources, pour réviser les conventions de raccordement, maîtriser les pollutions par les déchets dangereux, réduire les pollutions toxiques liées aux eaux pluviales (lessivage des surfaces imperméabilisées). Dans ce contexte, le SDAGE rappellera que la maîtrise et la réduction des pollutions industrielles et artisanales impliquent le développement ou le renforcement du contrôle des raccordements.

Quels autres leviers le SDAGE peut-il mettre en avant pour réduire plus largement les sources de substances issues du tissu urbain ?

Prioriser la lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides

La réduction des pollutions diffuses par les pesticides à l'échelle des masses d'eau souterraines et superficielles reste encore un objectif difficile à atteindre. Pour autant, il ressort de l'état des lieux et des bilans de connaissances que des masses d'eau sont particulièrement vulnérables aux pesticides, soit parce qu'elles sont une ressource à protéger (aires d'alimentation de captage), soit parce qu'elles sont très fortement exposées à la contamination (des dizaines de substances présentes et/ou des concentrations très élevées). Si des progrès significatifs sont à portée de main sur les aires d'alimentation des captages prioritaires du bassin, qui restent une priorité d'action, le SDAGE doit

également proposer des leviers efficaces pour amorcer une inflexion à la baisse de la contamination globale sur les masses d'eau les plus vulnérables, en articulation avec le plan Ecophyto.

Quels leviers le SDAGE doit-il proposer sur les masses d'eau les plus contaminées et vulnérables, au-delà des captages prioritaires ?

Renforcer la prise en compte des enjeux Santé vis-à-vis des substances à l'échelle des territoires

La crise des PCB a remis en avant les liens inévitables entre les objectifs environnementaux et les enjeux de santé vis-à-vis des substances. En renforçant ces liens, le SDAGE contribuera à éviter d'autres crises sanitaires. Ceci implique que les objectifs de réduction des flux de substances ne se limitent pas à des approches pressions-impacts, mais que le SDAGE affiche une ambition de réduction globale de l'exposition des populations aux pollutions par les substances, à des fins de protection de la santé publique.

Le SDAGE doit-il afficher une ambition de cet ordre (à traiter dans l'OF 5E) ?

En ce sens, les acteurs des territoires, au travers des documents de planification locale, notamment les SAGE, doivent tisser les liens entre les enjeux milieux et santé d'une part et les enjeux substances d'autre part. Ils les traduisent en terme d'actions de préservation ou de réduction de impacts sur les ressources les plus sensibles, en premier lieu les zones protégées au sens de la DCE (zones conchyliques, zones pour l'alimentation en eau potable actuelle et future...).

Valoriser ou renforcer les connaissances sur quelques sujets majeurs

Les substances dites « émergentes » se retrouvent indéniablement dans une majorité des milieux aquatiques et leurs impacts potentiels sur la santé humaine sont à considérer avec la plus grande précaution. Le SDAGE 2010-2015 l'évoquedjà, les prochains devront être plus incisifs. Pour cela, il est nécessaire que le SDAGE demande d'objectiver les enjeux en termes d'imprégnation des milieux et de qualification du risque sur les équilibres écologiques et la santé humaine, de sorte à clarifier la stratégie du bassin.

Enfin, L'importance des données publiques sur la contamination des milieux aquatiques par les radioéléments nous donne l'opportunité de construire une image de l'imprégnation des milieux et des risques associés.